

Déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme

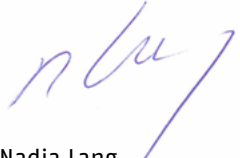
La culture d'entreprise de la Coopérative des entreprises ZFV repose sur les valeurs que sont l'humanité, la responsabilité et l'esprit pionnier et reflète notre engagement en faveur de conditions de travail équitables ainsi qu'une réflexion et une action durable. Notre code de conduite et le code de conduite pour les fournisseurs sont les lignes directrices centrales et servent de fondement à nos activités commerciales.

La protection des droits de l'homme et le respect du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement sont des éléments centraux de notre responsabilité entrepreneuriale. Notre engagement se fonde sur

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et sa déclaration subséquente
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Nous estimons qu'il est de notre devoir social de prendre activement des mesures dans notre sphère d'influence pour prévenir les violations des droits de l'homme dans le cadre de nos activités commerciales et de notre chaîne de création de valeur, et de les contrer si de telles violations se produisent.


Esther von Ziegler
Présidente du
conseil d'administration


Nadja Lang
CEO et déléguée
du conseil d'administration



Nous nous engageons en faveur

- de l'égalité de traitement de toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur religion ou de leur philosophie, de leurs convictions politiques, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge ou de toute autre caractéristique personnelle
- de conditions de travail équitables et transparentes
- de la santé et de la sécurité au travail
- de la liberté d'expression et d'association, notamment le droit de se syndiquer
- du respect du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement
- de la prévention de la pollution de l'environnement

En particulier, nous ne tolérons pas

- le travail des enfants qui ne respecte pas l'âge minimum (OIT 138) ou l'interdiction des pires formes de travail des enfants (OIT 182)
- le travail forcé ou l'exploitation de la main-d'œuvre sous quelque forme que ce soit
- la discrimination sous quelque forme que ce soit

Organisation

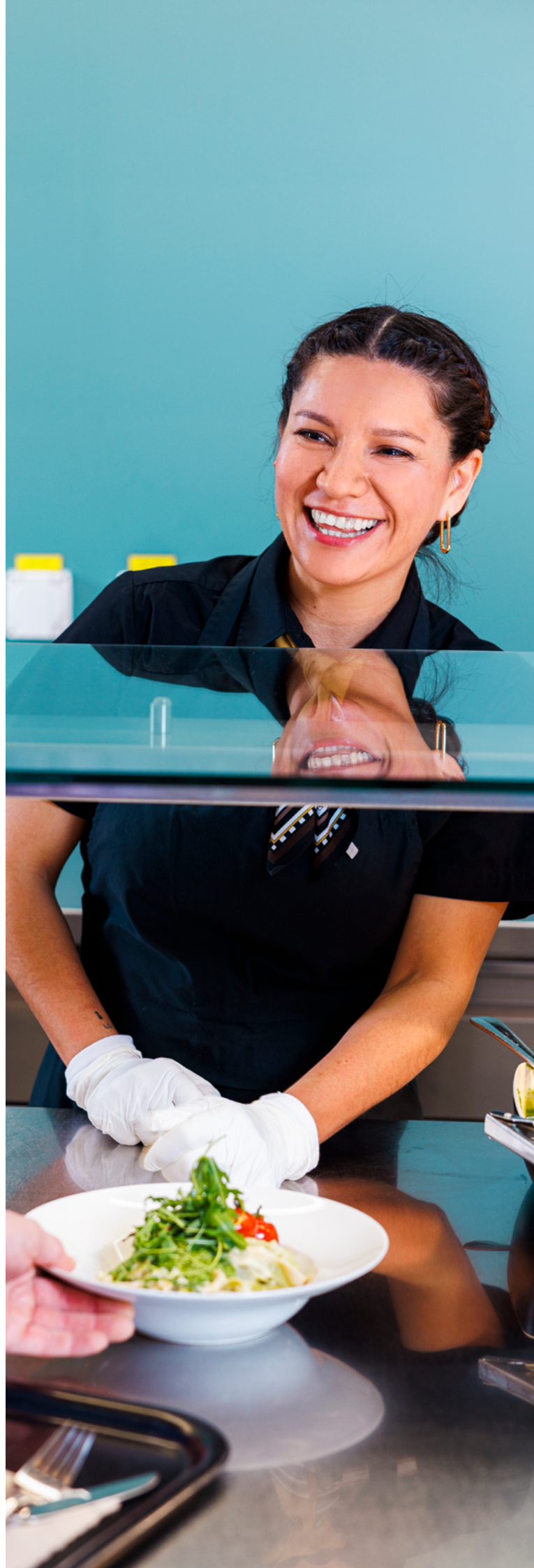
La présente déclaration de ZFV sur les droits de l'homme est un engagement à respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme. Nous avons ancré ces principes dans les directives d'entreprise déterminantes suivantes.

- Code de conduite
- Contrats-cadres, conditions générales
- Code de conduite pour les fournisseurs
- Manuel du contrat de travail

Les principes mentionnés ici s'appliquent à toutes nos activités entrepreneuriales, à celles de nos filiales et à celles de nos collaboratrices et collaborateurs.

En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs qu'ils respectent également les normes exigées et prennent des mesures appropriées pour respecter les droits de l'homme. Ces mesures comprennent l'obligation de mettre à notre disposition sur demande des informations documentant le respect des principes mentionnés.

Nous menons régulièrement des analyses de risques pour identifier les éventuels domaines d'action. Ces analyses de risques concernent aussi bien notre propre domaine d'affaires que nos fournisseurs. Nous pouvons ainsi orienter notre stratégie et nos mesures de manière ciblée pour que nos activités commerciales soient en accord avec ces principes.



Collaboratrices et collaborateurs

Nous nous engageons vis-à-vis de nos collaboratrices et collaborateurs

- à mettre en œuvre une politique et des pratiques relatives au personnel qui garantissent le respect des normes relatives aux droits de l'homme
- à vérifier régulièrement les politiques et pratiques applicables
- à promouvoir un environnement de travail varié et inclusif
- à verser des salaires convenables et compétitifs
- à garantir des conditions de travail sûres et saines
- à les protéger contre la discrimination et le harcèlement
- à exclure strictement le travail forcé et le travail des enfants
- à protéger la vie privée et la protection des données des collaboratrices et des collaborateurs
- à consulter régulièrement les collaboratrices et les collaborateurs concernant leur satisfaction et d'autres sujets

Clientes et clients

Nous nous engageons vis-à-vis de nos clientes et clients

- à fournir des produits et des prestations conformes aux normes en matière de droits de l'homme
- à garantir que nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail des enfants, de travail forcé et d'exploitation
- à utiliser dans la mesure du possible des produits durables et issus du commerce équitable qui respectent les normes environnementales et sociales
- à informer de manière transparente sur l'origine de nos produits et leur durabilité
- à répondre aux besoins et aux souhaits individuels de nos clientes et clients et à les traiter avec respect
- à assurer la sécurité et la protection des données personnelles

Notre domaine d'affaires

Nous respectons les droits de l'homme et le devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement dans notre propre domaine d'affaires.

Pour ce faire, nous analysons régulièrement nos activités commerciales par rapport aux risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement. Le cas échéant, nous prenons les mesures nécessaires.

Les analyses de risques et les mesures prises sont régulièrement vérifiées.

Si nos activités commerciales causent des violations effectives des droits de l'homme ou y contribuent, nous nous engageons:

- à prendre des mesures correctives efficaces; et
- à compenser activement les impacts négatifs que nous avons causés ou auxquels nous avons contribué.



Fournisseurs

Nous nous engageons à réduire les éventuels impacts sociaux négatifs des marchandises et prestations achetées par ZFV et à respecter les normes légales minimales. Nous exigeons donc également de nos fournisseurs qu'ils respectent ces normes.

De plus, nous identifions les fournisseurs de marchandises et de prestations qui présentent un risque de violation des droits de l'homme.

Avant de conclure ou de prolonger de nouveaux contrats avec des fournisseurs, nous vérifions si les marchandises ou les prestations qu'ils fournissent ont un impact social important ou s'ils sont achetés sur des marchés présentant des risques sociaux potentiellement élevés

Nous contactons les fournisseurs qui présentent des risques potentiels en matière de droits de l'homme et de travail. Si nous constatons qu'ils ne respectent pas nos normes minimales ou celles de la loi, nous élaborons un plan d'action obligatoire avec des mesures correctives.

Nous vérifions que nos fournisseurs ont entièrement mis en œuvre les mesures prévues et prenons les mesures qui s'imposent si ce n'est pas le cas.

Speak Up

Les collaborateurs et les parties externes peuvent également signaler de manière anonyme les violations des obligations en matière de droits de l'homme et d'environnement et les risques associés dans le propre domaine d'affaires de ZFV et le long de notre chaîne d'approvisionnement via la ZFV Speak Up Line.

→ SPEAK-UP LINE

Ils peuvent également utiliser l'adresse e-mail melden@zvf.ch

En outre, les collaborateurs de ZFV peuvent s'adresser aux départements «Legal et Governance», «Personnes et Culture» ou à leurs supérieurs hiérarchiques.

Ces services traitent de manière confidentielle l'identité des collaboratrices et collaborateurs et des autres personnes qui signalent des violations ou des risques connus ou présumés. Ils ne transmettent les informations concernées que dans la mesure nécessaire. Si le ZFV est dans l'obligation de divulguer le nom des auteurs des signalements à un tribunal ou à un enquêteur, la confidentialité ne peut pas être maintenue.

Rapports

Nous rendons compte chaque année au conseil d'administration du respect de cette déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme.

Ensemble pour une société dans laquelle nous ayons tous envie de vivre!

Version 1
Entreprises ZFV
2 octobre 2024

© Coopérative des entreprises ZFV

